



Rouler avec une moto, carte grise perdue

Par **bounty51**, le **09/03/2015** à **17:37**

Bonjour,rnrnJe me suis fait contrôler au guidon de ma moto enduro. Je sortais du bois mais je passais sur la route. Je n'ai plus la carte grise et je l'ai achetée sans. Je ne connais pas le 1er proprio de ce véhicule. Les bleus m'ont laissé repartir et ils m'ont remis une convocation pour leur ramener la carte grise et l'assurance que je n'ai pas. Que faire ?rnrn[fluo]**Merci**.[/fluo]rnun [s]**Merci**[/s] est indispensable à l'égard des bénévoles qui vous lisent et vous répondent.

Par **moisse**, le **09/03/2015** à **19:34**

Bonsoir,rnCette convocation fait suite à vos déclarations sur place, du genre "j'ai laissé les papiers chez moi."
rnrnSi la carte grise est bien à votre nom, il suffit de faire une déclaration de perte et avec le récépissé, de demander un duplicata à la préfecture.
rnrnPour l'assurance c'est plus simple, si vous êtes assuré pas de problème pour produire une attestation ou se procurer un duplicata.
rnrnBien sur si vous n'êtes pas assuré, ce que votre exposé laisse à penser, vous êtes en infraction.
rnrnVous ne pouvez donc que vous rendre à cette convocation en évitant de raconter des histoires.

Par **Lag0**, le **10/03/2015** à **08:11**

Bonjour,rn[citation] je nai plus la carte grise et je lai acheter sans [/citation]rnrnPhrase incompréhensible !
rnrnSi vous n'avez plus la carte grise, c'est qu'à un moment vous l'avez eue, mais vous dites que vous avez acheté la moto sans carte grise, donc que vous ne l'avez jamais eu !
rnrnOu est la vérité ???

Par **Tisuisse**, le **10/03/2015** à **08:15**

Bonjour,rnrnAchat sans carte grise = moto peut-être volée donc recel de vol.rnrnDéfaut (absence) d'assurance : un post-it traitant de ce sujet existe en en-tête de ce forum. S'y reporter.